



Nos réf : 2018-0146

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Chimie – Caoutchouc – Industrie Pharmaceutique – Répartition Pharmaceutique – Droguerie
– Instruments à Ecrire – Laboratoires d'Analyses Médicales – Navigation de Plaisance –
Officines – Pétrole – Plasturgie – Négocier et Prestations de services



• Aux Organisations de la CGT

Montreuil, le 6 décembre 2018

Chers camarades,

La FNIC-CGT s'est exprimée auprès de ses syndicats dans les termes ci-dessous :

Aux syndicats de la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT

Nous avons découvert avec stupeur et consternation le logo de la CGT sur la déclaration dite « des organisations syndicales » de ce jour, jeudi 6 décembre. Dans le contexte de guerre de classe dans notre pays, elle appelle, en complet décalage avec la réalité, à retrouver un « dialogue », une « écoute » et dénonce « toutes formes de violence dans l'expression des revendications ».

Réuni en urgence, le secrétariat fédéral a décidé de se désolidariser totalement de ce communiqué.

La FNIC-CGT en condamne le contenu qui est indigne de la CGT, c'est un coup de poignard dans le dos de ceux qui luttent actuellement, qu'ils soient salariés, lycéens ou retraités.

Nous désapprouvons ces modes de prise de décision dans la CGT, qui ne sont pas en adéquation avec les statuts. Avec quel mandat a été signé ce communiqué qu'appelait Macron de ses vœux ? Nous ne nous satisfaisons pas d'une traditionnelle réunion téléphonique programmée le 11 décembre, suivie d'une réunion des fédérations. La FNIC demande la réunion immédiate, donc dans les deux semaines, du Comité Confédéral National de la CGT, en vertu de l'article 28 des statuts de notre organisation la CGT.

L'heure n'est pas au « dialogue social », il est à imposer des négociations sous le contrôle du rapport de forces.

Dans une période de tension sociale, le rôle de la CGT est d'être auprès des travailleurs et non, supplétif du pouvoir patronal et gouvernemental dans un appel au calme auprès de ceux qui n'ont d'autre choix que de lutter.

La violence n'est en rien dans l'expression des revendications, elle est dans les rapports sociaux subis par les plus démunis, par les petites gens, les sans-dents, tous ces salariés qui ne sont reconnus ni dans l'emploi, ni par le salaire, ni par des conditions de travail décentes. Si violence il y a, la responsabilité est à rechercher du côté des oppresseurs et non des opprimés.

La FNIC-CGT condamne la violence patronale, la répression syndicale et policière, la violence d'Etat, la complicité réformiste, qui sont la seule réponse des promoteurs de l'ordre capitaliste, Macron, Roux de Bézieux et la liste des autres organisations syndicales signataires de la déclaration.

La FNIC-CGT appelle ses syndicats à entrer massivement en grève dès à présent comme dans le pétrole, le caoutchouc, la chimie, et pour le 14 décembre, journée de grève interprofessionnelle.

En conséquence, la FNIC-CGT demande l'organisation immédiate d'un Comité Confédéral National dans les deux semaines, selon l'alinéa 5 de l'article 28 de nos statuts confédéraux qui stipule « Il peut être convoqué à la demande du tiers de ses membres sur un ordre du jour précis ».

Ordre du jour du CCN extraordinaire :

- Stratégie de lutte et processus de mobilisation
- Modes de prise de décision et d'engagement de la CGT

Nous proposons en conséquence aux organisations qui souhaitent se prononcer pour la tenue de ce CCN extraordinaire de formuler leur demande par une « réponse à tous » de manière à comptabiliser les réponses.

Fraternellement,

Le Secrétaire Fédéral FNIC-CGT